



**Rapport annuel
sur le Prix et la Qualité
du Service public
de l'Eau Potable
et de l'Assainissement Non Collectif**

Exercice 2014

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

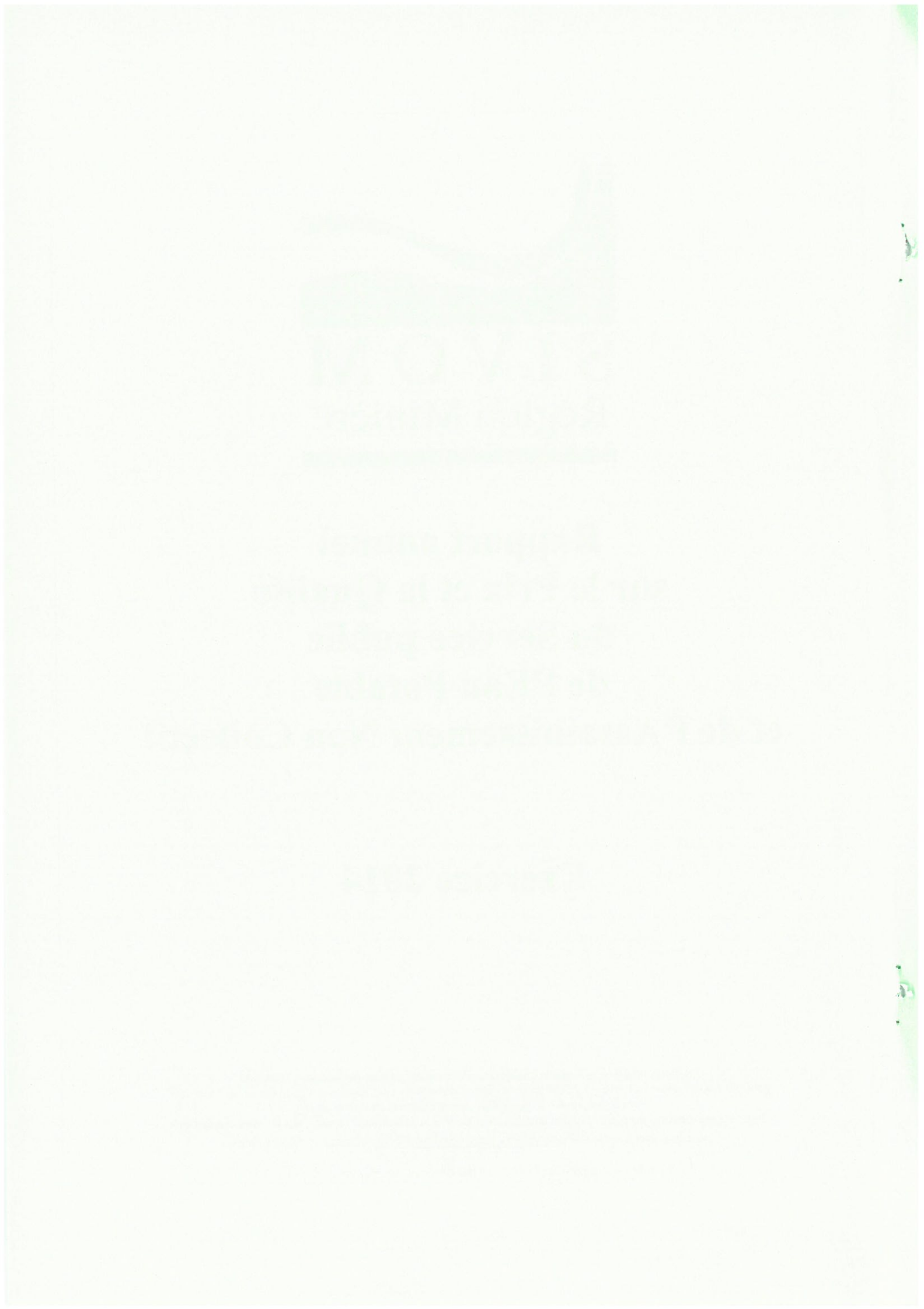


Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi	3
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés.....	4
1.5.	Eaux brutes.....	7
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau.....	7
1.6.	Eaux traitées	7
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2014	7
1.6.2.	Production	7
1.6.3.	Achats d'eaux traitées	8
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice.....	9
1.6.5.	Autres volumes.....	9
1.6.6.	Volume consommé autorisé.....	10
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	10
2.	Tarification de l'eau et recettes du service.....	11
2.1.	Modalités de tarification.....	11
2.2.	Facture d'eau type (D102.0).....	12
2.3.	Recettes	13
3.	Indicateurs de performance.....	14
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	14
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	14
3.3.	Indicateurs de performance du réseau	16
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	16
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	17
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	17
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	18
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	18
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	19
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1)	19
3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2).....	19
3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	20
3.9.	Taux de réclamations (P155.1).....	20
4.	Financement des investissements	21
4.1.	Branchements en plomb	21
4.2.	Montants financiers	21
4.3.	État de la dette du service.....	21
4.4.	Amortissements	21
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux.....	22
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	23
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	23
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs.....	24
7.	Service Assainissement Collectif.....	25
7.1.	Présentation du territoire desservi.....	25
7.2.	Mode de gestion du service.....	25
7.3.	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0).....	26
7.4.	Modalités de tarification.....	26
7.5.	Recettes.....	27
7.6.	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3).....	28
ANNEXES.....		29

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : SIVOM DE LA REGION MINIERE
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte
- Compétences liées au service :

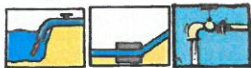
	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection du point de prélèvement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : BEAUNE-D'ALLIER, BEZENET, BIZENEUILLE, BLOMARD, CHAMBLET, CHAPPES, CHAVENON, CHIRAT-L'EGLISE, COLOMBIER, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MONTLUCONNAISE, COSNE-D'ALLIER, DENEUILLE-LES-MINES, DOYET, DURDAT-LAREQUILLE, ESTIVAREILLES, GIVARLAIS, HYDS, LA CELLE, LA PETITE-MARCHE, LAVAUT-SAINTE-ANNE, LOUROUX-DE-BEAUNE, LOUROUX-DE-BOUBLE, LOUROUX-HODEMENT, MAILLET, MALICORNE, MARCILLAT-EN-COMBRAILLE, MAZIRAT, MONTMARSAULT, MONTVICQ, MURAT, NASSIGNY, REUGNY, SAINT-ANGEL, SAINT-BONNET-DE-FOUR, SAINT-FARGEOL, SAINT-GENEST, SAINT-MARCEL-EN-MARCILLAT, SAINT-MARCEL-EN-MURAT, SAINT-PRIEST-EN-MURAT, SAINTE-THERENCE, SAUVAGNY, SAZERET, TORTEZAIS, VAUX, VENAS, VERNEIX, VERNUSSE, VILLEBRET, VILLEFRANCHE-D'ALLIER
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un schéma de distribution Oui, date d'approbation* : Non
au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : 5 décembre 2013 Non

* Approbation en assemblée délibérante

1.2. Mode de gestion du service



- Le service est exploité en régie
- régie avec prestataire de service
 - régie intéressée
 - gérance
 - délégation de service public : affermage
 - délégation de service public : concession

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 26 472 habitants au 31/12/2014 (26 518 au 31/12/2013).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 17 634 abonnés au 31/12/2014 (17 630 au 31/12/2013).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

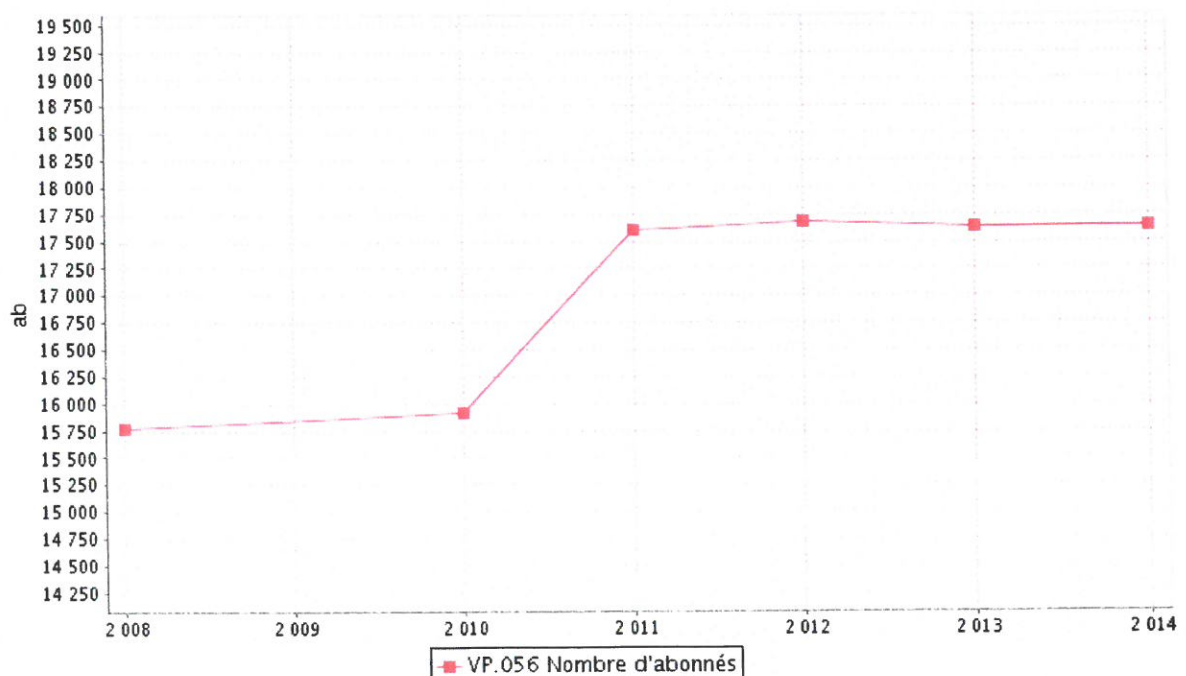
Commune	Nombre total d'abonnés au 31/12/2013	Nombre total d'abonnés au 31/12/2014	Variation en %
BEAUNE-D'ALLIER	295	294	
BEZENET	632	633	
BIZENEUILLE	260	263	
BLOMARD	192	192	
CHAMBLET	592	590	
CHAPPES	196	197	
CHAVENON	134	133	
CHIRAT-L'EGLISE	139	140	
COLOMBIER	256	253	
COSNE-D'ALLIER	1490	1486	
DENEUILLE-LES-MINES	270	271	
DOYET	806	799	
DURDAT-LAREQUILLE	735	736	
ESTIVAREILLES	617	620	
GIVARLAIS	185	183	
HYDS	286	288	
LA CELLE	359	358	
LA PETITE-MARCHE	187	189	
LAVAUT-SAINTE-ANNE	603	608	
LOUROUX-DE-BEAUNE	170	171	
LOUROUX-DE-BOUBLE	293	292	
LOUROUX-HODEMENT	253	253	
MAILLET	241	239	
MALICORNE	463	464	
MARCILLAT-EN-COMBRAILLE	705	708	
MAZIRAT	253	255	
MONTMARSAULT	1082	1078	
MONTVICQ	515	519	
MURAT	247	243	
NASSIGNY	155	154	
REUGNY	169	168	
SAINT-ANGEL	386	384	
SAINT-BONNET-DE-FOUR	231	230	

SAINT-FARGEOL	183	183	
SAINT-GENEST	234	234	
SAINT-MARCEL-EN-MARCILLAT	138	136	
SAINT-MARCEL-EN-MURAT	115	115	
SAINT-PRIEST-EN-MURAT	234	232	
SAINTE-THERENCE	149	152	
SAUVAGNY	88	87	
SAZERET	131	131	
TORTEZAIS	160	159	
VAUX	559	573	
VENAS	187	191	
VERNEIX	407	409	
VERNUSSE	134	134	
VILLEBRET	655	649	
VILLEFRANCHE-D'ALLIER	859	858	
Total	17 630	17 634	0 %

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 12,6 abonnés/km au 31/12/2014 (12,59 abonnés/km au 31/12/2013).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,5 habitants/abonné au 31/12/2014 (1,5 habitants/abonné au 31/12/2013).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 107,29 m³/abonné au 31/12/2014. (113,98 m³/abonné au 31/12/2013).



1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève 756 390 m³ pour l'exercice 2014 (919 961 m³ pour l'exercice 2013).

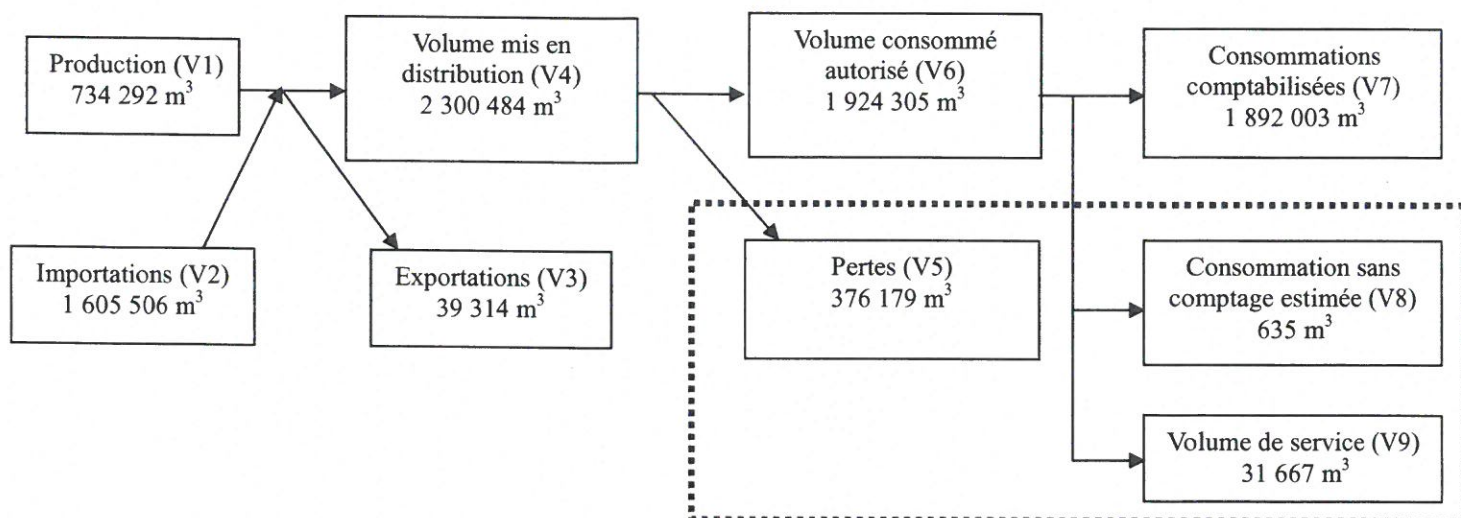
Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2013 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2014 en m ³	Variation en %
La Mitte	Nappes aluviales		919 961	756 390	- 17,8 %
Total			_____	_____	- 17,8 %

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2014



1.6.2. Production

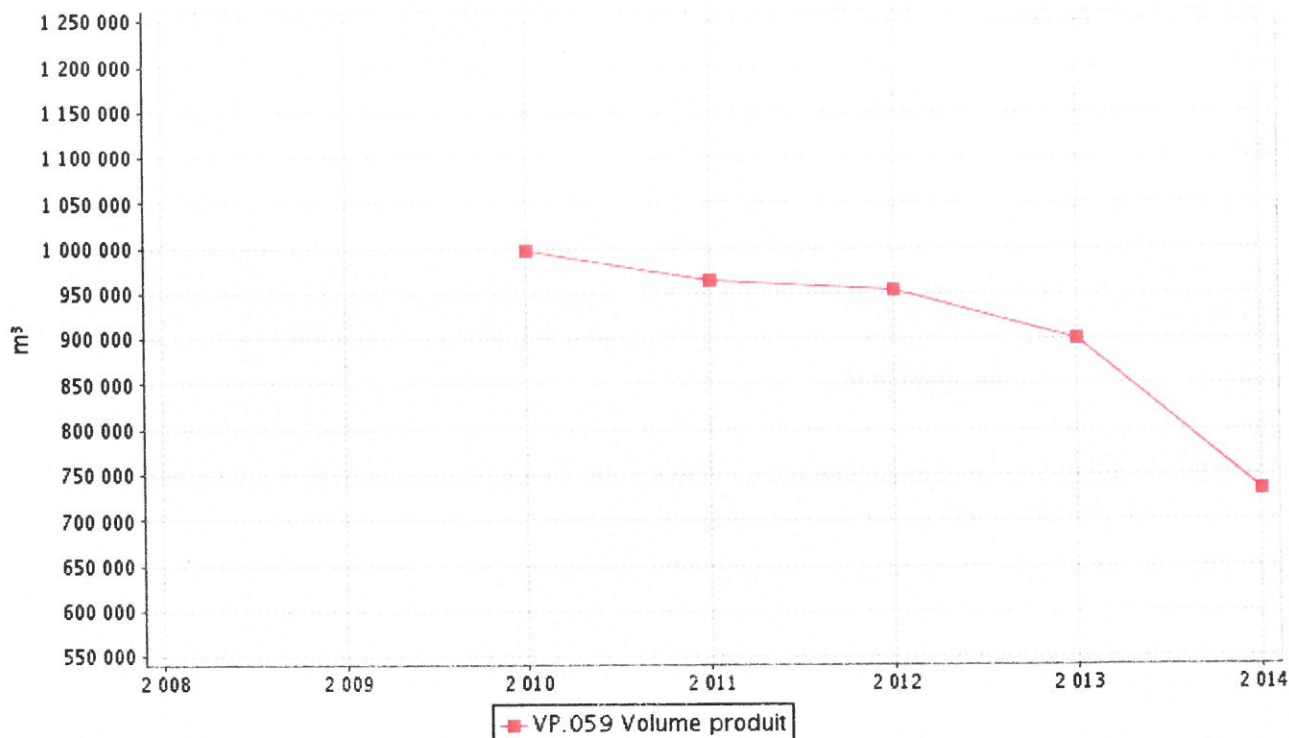


Le service a 1 station de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
La Mitte	Traitement physico-chimique simple et désinfection

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2013 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2014 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2014
La Mitte	900 513	734 292	- 18,5%	80
Total du volume produit (V1)	900 513	734 292	-18,5%	80



La forte baisse de prélèvement et de production provient du fait que la station est à l'arrêt depuis octobre 2014 pour finaliser les travaux de mise aux normes.

1.6.3. Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2013 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2014 en m ³	Variation des volumes achetés en %
SIVOM Nord Allier	232 884	207 456	
Syndicat de Production des Eaux du Cher	631 203	697 261	
SIVOM Rive Gauche Allier via SMEA	338 161	384 152	
SIVOM Sioule et Bouble via SMEA	168 195	198 527	
SIVOM Sioule et Bouble	55 370	47 187	
SIVOM Sioule et Morge	8 558	12 827	
SIVOM Nord Rive Droite du Cher	10 529	8 879	
SIVOM Rive Gauche du Cher	50 131	49 128	
Total d'eaux traitées achetées (V2)	1 495 031	1 605 506	+7,4%

1.6.4.

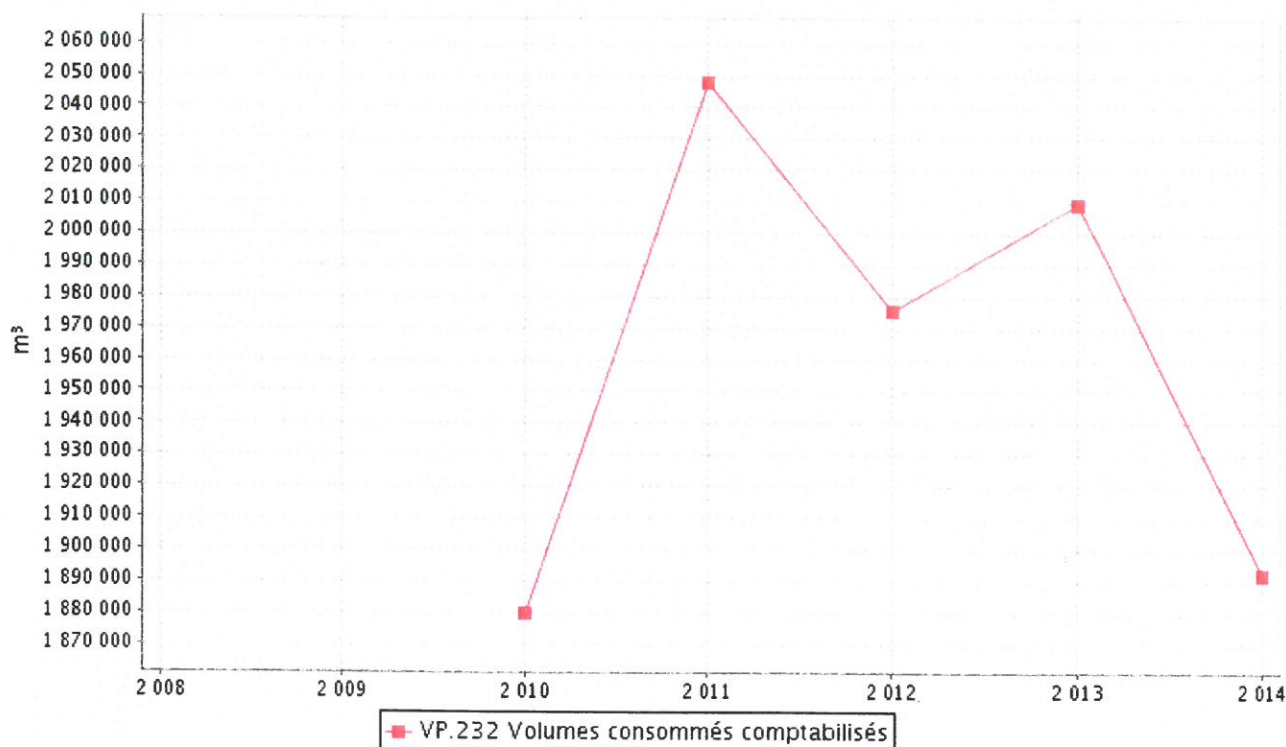
Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2013 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2014 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	2 009 400	1 892 003	-5,8%
Abonnés non domestiques	—	0	—%
Total vendu aux abonnés (V₇)	2 009 400	1 892 003	-5,8%
Service de Ville de Commentry ⁽²⁾	17 610	19 930	
Service de SIVOM Arpheuilles-Ronnet-Terjat ⁽²⁾	8 253	10 651	
Service de Ville de Nérès-Les-Bains ⁽²⁾	2 452	2 847	
Service de Ville de Nérès-Les-Bains via SMEA ⁽²⁾	1 744	1 422	
Service de SIVOM Rive Gauche du Cher ⁽²⁾	4 573	4 464	
Service de SIAEP la Roseille ⁽²⁾		89	
Total vendu à d'autres services (V₃)	34 632	39 314	+ 13,5 %

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



1.6.5.

Autres volumes



	Exercice 2013 en m ³ /an	Exercice 2014 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	—	635	—%
Volume de service (V9)	27 674	31 667	14,4%

1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2013 en m3/an	Exercice 2014 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	2 037 074	1 924 305	-5,5%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 1 400 kilomètres au 31/12/2014 (1 400 au 31/12/2013).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2014 et 01/01/2015 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2014	Au 01/01/2015
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15-27mm y compris location du compteur	65,4 €	69,4 €
	Abonnement ⁽¹⁾ DN 30-50mm	203,24 €	207,24 €
	Abonnement ⁽¹⁾ DN 60-100mm	326,84 €	330,84 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	De 0 à 120 m ³	1,455 €/m ³	1,505 €/m ³
	De 120 m ³ à 6000 m ³	1,455 €/m ³	1,505 €/m ³
	De 6001 m ³ à 50 000 m ³	1,324 €/m ³	1,374 €/m ³
	A partir de 50 001 m ³	0,886 €/m ³	0,936 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,022 €/m ³	0,021 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau) – Zone 1	0,24 €/m ³	0,24 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau) – Zone 2 ⁽³⁾	0,31 €/m ³	0,31 €/m ³
	Autre : SMEA	0,13 €/m ³	0,13 €/m ³

(2) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

(3) Les communes concernées par la zone 2 sont :

Marcillat en Combraille – Mazirat – La Petite Marche – St Fargeol – St Marcel en Marcillat – Ste Thérance

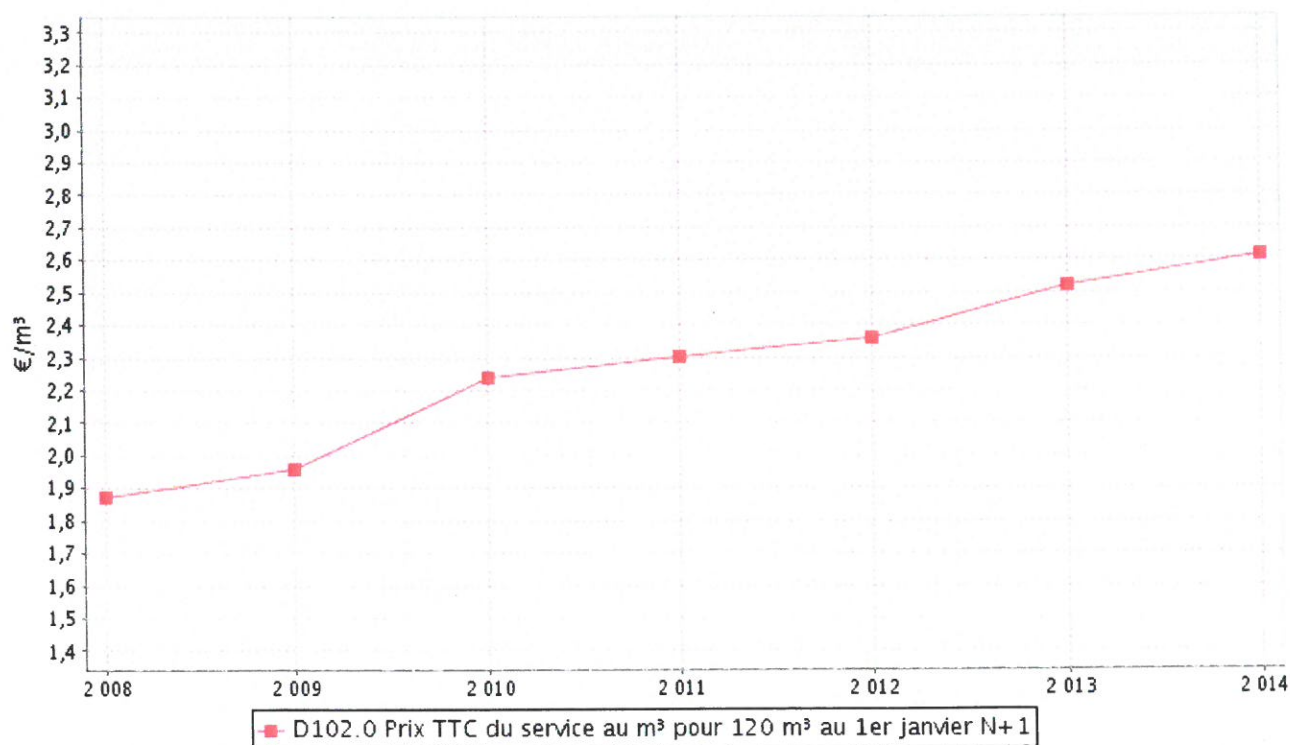
Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :
Délibération du 13/03/2014 effective à compter du 01/01/2015 fixant les tarifs du service d'eau potable

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2014 et au 01/01/2015 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2014 en €	Au 01/01/2015 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	65,40	69,40	6,1%
Part proportionnelle	174,60	180,60	3,4%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	240,00	250,00	4,2%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	2,64	2,52	-4,6%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	28,80	28,80	0%
VNF Prélèvement :	—	—	-4,6%
Autre :	15,60	15,60	0%
TVA	15,79	16,33	3,4%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	62,83	63,25	0,7%
Total	302,83	313,25	3,4%
Prix TTC au m³	2,52	2,61	3,6%



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2014 sont de 1 892 003 m³/an (2 009 400 m³/an en 2013).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

- Mise aux normes des stations de traitements
- Renouvellement du réseau
- Amélioration du rendement par le remplacement de réseau sensible

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2013 en €	Exercice 2014 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	4 409 621,13	4 397 888,34	
<i>dont abonnements</i>	<i>1 041 885,24</i>	<i>1 157 652,35</i>	
Recette de vente d'eau en gros	58 831,31	36 426,14	
Total recettes de vente d'eau	4 468 452,44	4 434 314,48	
Recettes liées aux travaux	234 625,17	176 441,79	
Contribution des budgets annexes	36 084,12	64 716,08	
Remboursement de frais	12 862,63		
Locations diverses	468,80		
Total autres recettes	284 040,72	241 157,87	
Total des recettes	4 752 493,16	4 675 472,35	

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2014 : 4 434 314 € (4 468 452 € au 31/12/2013).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2013	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2013	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2014	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2014
Microbiologie	95	1	87	1
Paramètres physico-chimiques	98	0	87	2

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2013	Taux de conformité exercice 2014
Microbiologie (P101.1)	98,9%	98,9%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	97,7%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	100%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	100

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

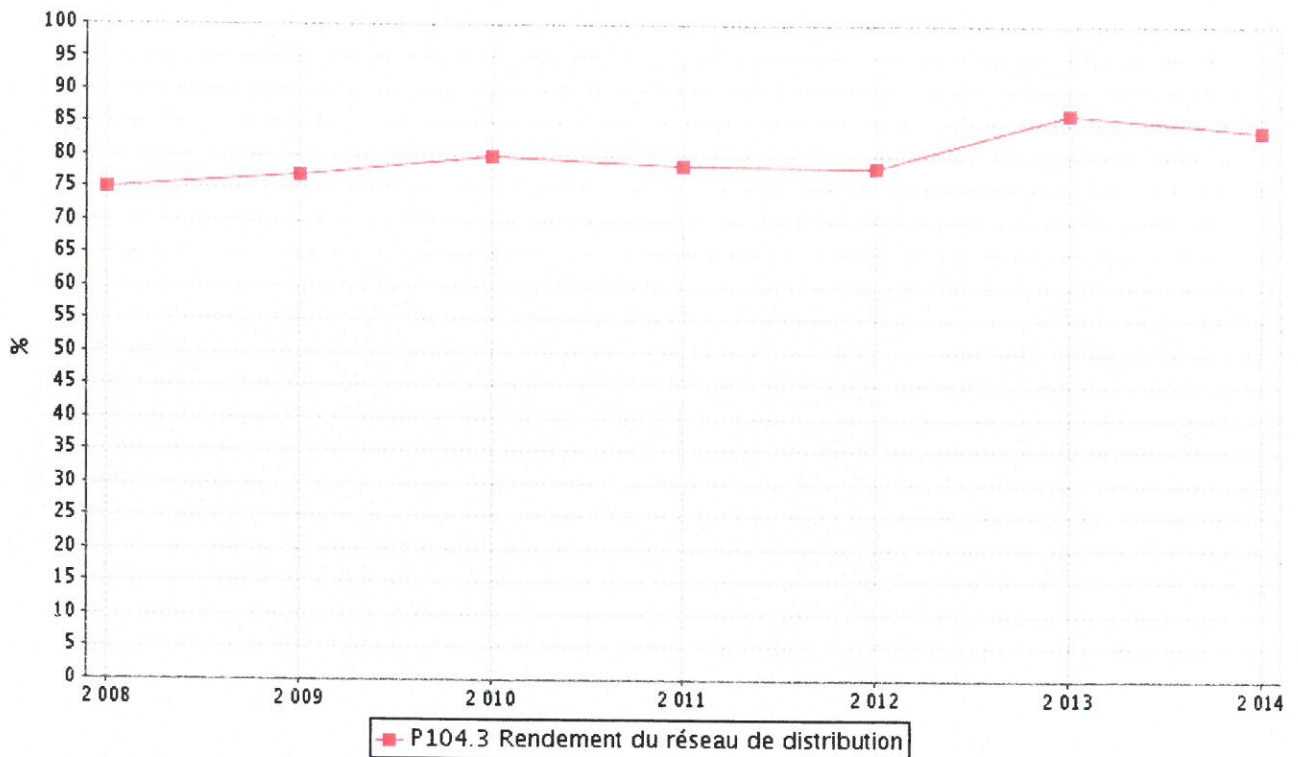
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2013	Exercice 2014
Rendement du réseau	86,5 %	83,9 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	4,05	3,84
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	___ %	82,2 %



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2014, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 0,8 m³/j/km (0,7 en 2013).

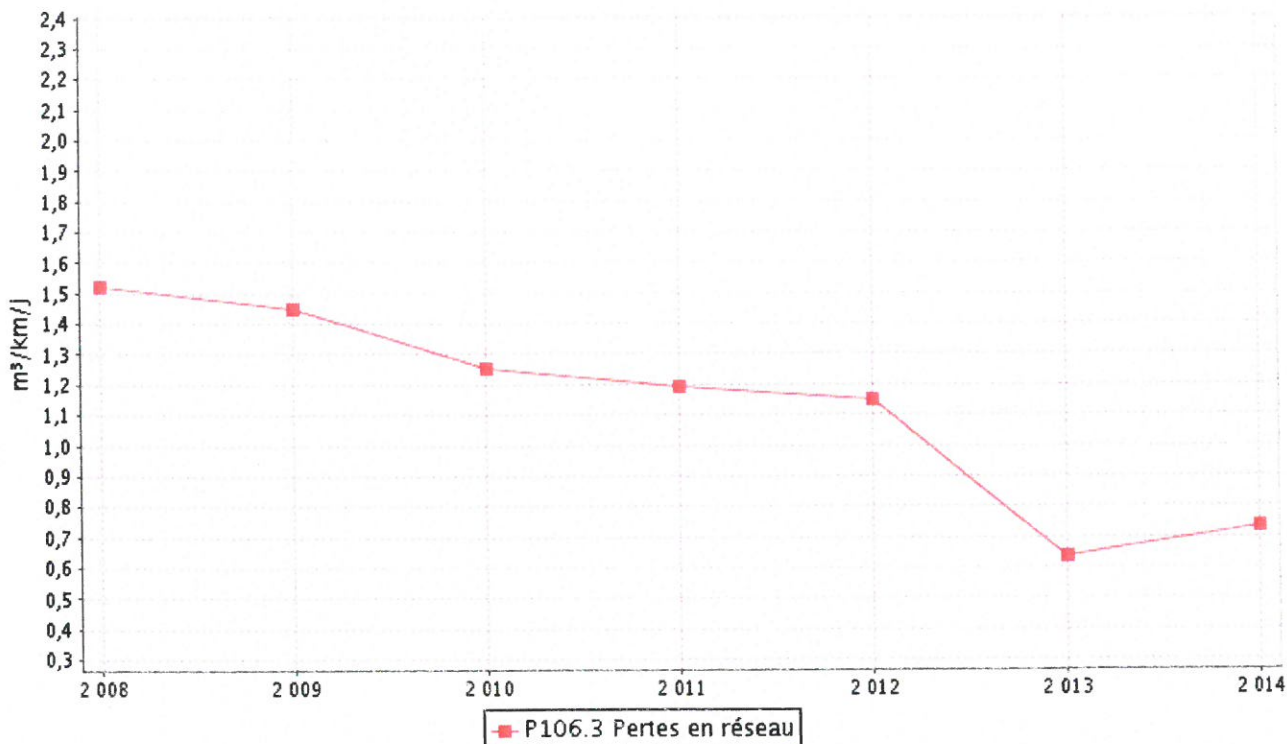
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2014, l'indice linéaire des pertes est de 0,7 m³/j/km (0,6 en 2013).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2010	2011	2012	2013	2014
Linéaire renouvelé en km	13	14,5	9,9	5,3	5,6

Au cours des 5 dernières années, 48,3 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2014, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,69% (0,91 en 2013).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu

- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2014, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (80% en 2013).

3.1. Taux d'occurrence des interruptions de services non-programmées (P151.1)

	Exercice 2013	Exercice 2014
Nb interruptions non-programmées	32	23
Nombre d'abonnés	17 630	17 634
Taux d'occurrence	1,84 ‰	1,30 ‰

Il s'agit du nombre de coupures imprévues pour 1000 abonnés.

3.6 Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)

	Exercice 2013	Exercice 2014
Nombre d'ouvertures	38	64
Délai maximal d'ouverture	48 H	48 H
Nombre d'ouvertures réalisées dans les délais	38	64
Taux de respect	100 %	100 %

Il s'agit seulement des ouvertures pour les nouveaux abonnés. Ne sont pas comptabilisées les ouvertures suite aux régularisations de redevances non-payées.

3.7 Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

	Exercice 2013	Exercice 2014
Encours total de la dette	3 391 872,57 €	3 550 078,01
Epargne brute annuelle *	1 502 934,11 €	429 940,45 €
Extinction de la dette	2,26	8,25

* L'épargne brute annuelle correspond à la différence sur l'exercice 2013 entre les recettes réelles et les dépenses réelles, déduction faite du capital amorti.

L'extinction de la dette est donc **légèrement supérieure à 8 ans**.

3.8 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)

	Exercice 2013	Exercice 2014
Montant mis en recouvrement	4 237 678,89 €	4 468 452,44 €
Montant impayé	89 784,14 €	157 813,45 €
Taux d'impayés	2,12 %	3,53 %

Le taux d'impayés correspond au pourcentage d'impayés au 31/12/2013 concernant les factures mises en recouvrement en 2012 (hors travaux).

3.9 Taux de réclamations (P155.1)

	Exercice 2013	Exercice 2014
Nb réclamations écrites	20	19
Nb abonnés	17 630	17 634
Taux de réclamations	1,13 ‰	1,08 ‰

Il s'agit du nombre de réclamations écrites pour 1000 abonnés.

4. Financement des investissements

4.1. *Branchements en plomb*



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2013	Exercice 2014
Nombre total des branchements		
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année		
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)		
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements		
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements		

4.2. *Montants financiers*



	Exercice 2013	Exercice 2014
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	619 461	755 000

4.3. *État de la dette du service*



L'état de la dette au 31 décembre 2014 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2013	Exercice 2014
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	3 391 87,57	3 550 078,01
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	220 852,73
	en intérêts	132 872,20
		222 746,56
		120 920,83

4.4. *Amortissements*



Pour l'année 2014, la dotation aux amortissements a été de 809 952,30€ (777 502,84 € en 2013).

4.5. *Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante pour l'exercice 2015*



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Programme 2015	2015-2016	2 150 000 €
Marché à commandes 2015	2015	341 000 €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2014, 23 553,29 € ont été abandonnés, soit 0,0124 €/m³ pour l'année 2014 (0,0029 €/m³ en 2013).

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2013	Exercice 2014
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	26 518	26 472
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	2,52	2,61
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	98,9%	98,9%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	97,7%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100	100
P104.3	Rendement du réseau de distribution	86,5%	83,9%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	0,7	0,8
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	0,6	0,7
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,91%	0,69%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0029	0,0124

7. Caractérisation technique du service

7.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : SIVOM DE LA REGION MINIERE
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte
- Compétences liée au service
 - Contrôle des installations Traitement des matières de vidanges
 - Entretien des installations Réhabilitation des installations Réalisation des installations
- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : BEAUNE-D'ALLIER, BEZENET, BIZENEUILLE, BLOMARD, CHAMBLET, CHAPPES, CHAVENON, CHIRAT-L'EGLISE, COLOMBIER, COSNE-D'ALLIER, DOYET, DURDAT-LAREQUILLE, ESTIVAREILLES, GIVARLAIS, HYDS, LA CELLE, LA PETITE-MARCHE, LOUROUX-DE-BEAUNE, LOUROUX-DE-BOUBLE, LOUROUX-HODEMENT, MAILLET, MALICORNE, MARCILLAT-EN-COMBRAILLE, MAZIRAT, MONTMARAULT, MONTVICQ, MURAT, NASSIGNY, REUGNY, SAINT-ANGEL, SAINT-BONNET-DE-FOUR, SAINT-FARGEOL, SAINT-GENEST, SAINT-MARCEL-EN-MARCILLAT, SAINT-MARCEL-EN-MURAT, SAINT-PRIEST-EN-MURAT, SAINTE-THERENCE, SAUVAGNY, SAZERET, TORTEZAIS, VAUX, VENAS, VERNEIX, VERNUSSE, VILLEBRET, VILLEFRANCHE-D'ALLIER
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un zonage Oui, date d'approbation : Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation : 21 mars 2006 Non

7.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie

- régie avec prestataire de service
- régie intéressée
- gérance
- délégation de service public : affermage
- délégation de service public : concession

7.3. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2013	Exercice 2014
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	Non
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non	Non

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2014 est de 100 (100 en 2013).

7.4. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

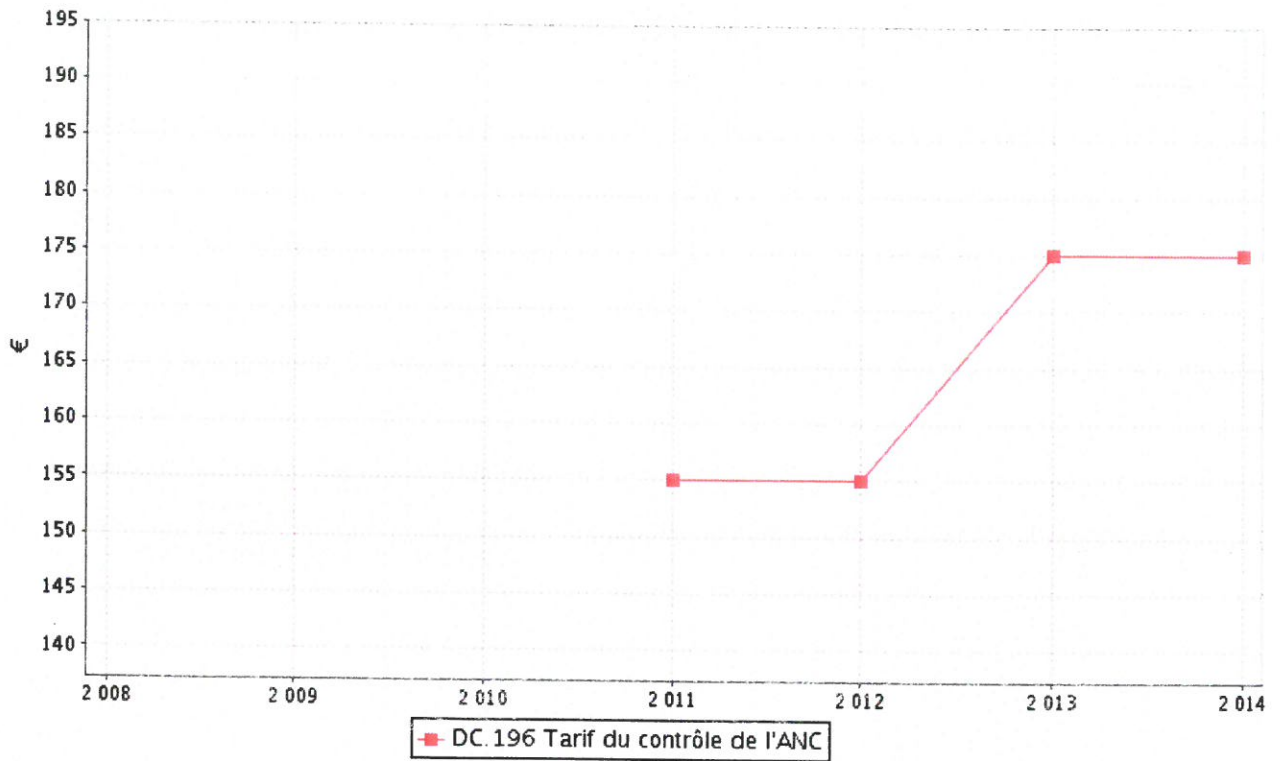
Les tarifs applicables aux 01/01/2014 et 01/01/2015 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2014	Au 01/01/2015
Compétences obligatoires		
Tarif du contrôle des installations neuves en €	175,00 €	175,00 €
Tarif du diagnostic immobilier des installations existantes en €	90,00 €	90,00 €
Tarif du contrôle périodique des installations existantes en € (1)		10,00 €

(1) redevance annuelle pour une périodicité de contrôle de 8 ans

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 04/04/2013 effective à compter du 01/01/2014 fixant les tarifs de contrôles ANC pour les installations neuves et les diagnostics immobiliers
- Délibération du 13/11/2014 effective à compter du 01/01/2015 fixant le montant de la redevance annuelle pour le contrôle périodique tous les 8 ans



7.5. Recettes

	Exercice 2013			Exercice 2014		
	Collectivité	Déléataire (le cas échéant)	Total	Collectivité	Déléataire (le cas échéant)	Total
Facturation du service obligatoire en €			20 606,00			28 043,74
Subventions Agence de l'Eau et Conseil Général			73 434,46			24 852,34
Participations des Collectivités adhérentes			20 175,47			-

7.6. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

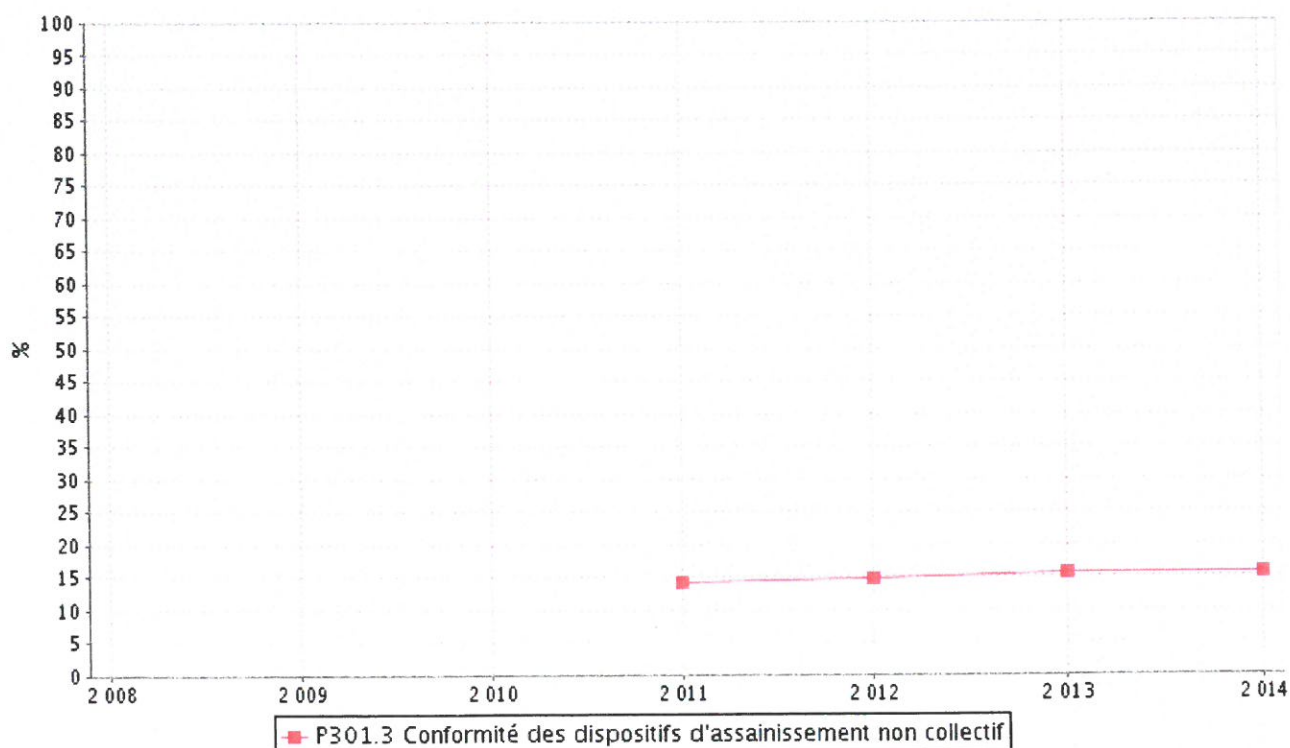
Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**.

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\text{taux de conformité des dispositifs d'assainissement collectif} = \frac{\text{nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité}}{\text{nombre total d'installations contrôlées}} * 100$$

	Exercice 2013	Exercice 2014
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	958	1033
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	6 169	6 266
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	—	—
Taux de conformité en %	15,5	16,5



ANNEXES

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
2300166	MA803616	15	25/12/2013	891			1011	120
Consommation totale relevée								120
Consommation facturée (m3)								120
Détail de votre facture		Tranche	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC	
Distribution de l'eau								
Abonnement eau potable (1)			6 mois	32,70000	32,70	1,80 (5,50%)	34,50	
Eau potable (1)	1 à 120	120 m3		1,45500	174,60	9,60 (5,50%)	184,20	
Organismes publics								
Redevance Loire-Bretagne (2)	1 à 120	120 m3		0,24000	28,80	1,58 (5,50%)	30,38	
Redevance prélèvement sur la ressource (2)				0,02200	2,64	0,15 (5,50%)	2,79	
Redevance SMEA (3)	1 à 120	120 m3		0,13000	15,60	0,86 (5,50%)	16,46	
Total de votre facture					254,34	13,99	268,33	
Montant total à payer					254,34	13,99	268,33	

Titre exécutoire en application de l'article L.252A du Livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R.2342-4 et R.3342-23 du code général des collectivités territoriales.

Montant perçu par : - (1) SIVOM
 - (2) Agence Loire-Bretagne
 - (3) Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier

Horaires d'ouverture de la Trésorerie de Montmarault :

Du lundi au jeudi : 8h10 - 12h et 13h30 - 16h30

Le vendredi : 8h10 à 12h

Téléphone : 04-70-07-60-07

Modalités de paiement :

● Par Internet, en vous connectant sur www.tipi.budget.gouv.fr **Neuveau**

En saisissant les informations suivantes :

- Identifiant collectivité : 001248

● Par virement à la Banque de France : BDF Montluçon

IBAN : FR 66 3000 1005 6700 00H0 5002 770

BIC : BDFEFRPPCCT

● Par carte bancaire au SIVOM Région Minière ou à la Trésorerie de Montmarault **Neuveau**

● Par téléphone avec votre carte bancaire auprès de la Trésorerie de Montmarault **Neuveau**

● En espèces ou par chèque à l'ordre du Trésor Public



www.sivom-regionminiere.com

1 route de Montluçon
BPB - 03170 DOYET
tel : 04.70.07.70.52 - Fax : 04.70.07.76.41
E-mail : secretariat@sivom-regionminiere.com

Siret : 240 300 749 000 19
TVA intracommunautaire: FR05 240 300 749

Horaires d'ouverture:
du lundi au jeudi : 8h-12h et 13h30-17h30
le vendredi : 8h-12h et 13h30-15h30

Message :

Tarifs applicables sur toutes factures émises à partir du 1er Janvier 2015:

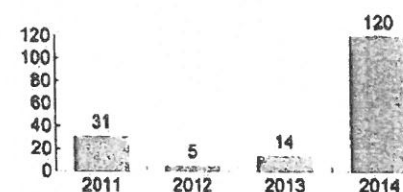
- le prix de l'eau sera de 1.505 € HT/m3, hors redevances autres organismes
- le prix de l'abonnement sera de 69.40€ HT/an

SIMPLE, RAPIDE ET SÉCURISÉ, OPTEZ POUR LE PAIEMENT PAR INTERNET.

Plus de détails au verso de la facture dans "Modalités de paiement".

Réalisez vos démarches en ligne sur WWW.SIVOM-REGIONMINIERE.COM

Historique de consommation



Référence à N° du contrat :
rappeler : Occupant :

Adresse du lieu desservi :

EXEMPLE FACTURE
au 1er janvier 2014
Redevance LB : 0.31 € HT / m3

Facture réelle - Référence TIPI : 2014-EA-00-20116 du 01/01/2014

Eau

Consommation du 30/09/2014 au 31/01/2014

ABONNEMENT DU 01/01/14 AU 30/06/14

Voici la présentation simplifiée de votre facture Détail au verso

Votre consommation d'eau 120 m³

	Montants
Abonnement	34,50
Consommation	184,20
Organismes publics	58,50

Total de la facture 277,20

Montant total à payer avant le 277,20 €

TALON DE PAIEMENT à joindre à votre règlement
pour les modalités d'utilisation, se reporter au verso du présent talon

Emetteur : SIVOM DE LA REGION MINIERE

Références : EAU

Etablissement : IB

N° codique : 003032 Nature du rôle : 1

N° contrat :

N° facture : 20116 0

Exercice : 2014/0

Date facture : 01/01/2014

Montant : 277,20 euros

à retourner à l'adresse ci-dessous

TRESORERIE DE MONTMARSAULT
2 RUE VICTOR HUGO
03390 MONTMARSAULT

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
4400001	12UA001031	15	31/09/2014	25			145	120
Consommation totale relevée								120
Consommation facturée (m3)								120
Détail de votre facture			Tranche	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau								
Abonnement eau potable (1)				6 mois	32,70000	32,70	1,80 (5,50%)	34,50
Eau potable (1)				7 à 126	1,45500	174,60	9,80 (5,50%)	184,20
Organismes publics								
Redevance Loire Bretagne (3)				1 à 120	0,31000	37,20	2,05 (5,50%)	39,25
Redevance prélèvement sur la ressource (2)				120 m3	0,02200	2,64	0,15 (5,50%)	2,79
Redevance SMEA (3)				7 à 126	0,13000	15,60	0,86 (5,50%)	16,46
Total de votre facture						262,74	14,46	277,20
Montant total à payer						262,74	14,46	277,20

Titre exécutoire en application de l'article L.252A du Livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R.2342-4 et R.3342-23 du code général des collectivités territoriales.

Montant perçu par : - (1) SIVOM
 - (2) Agence Loire-Bretagne
 - (3) Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier

Horaires d'ouverture de la Trésorerie de Montmarault :

Du lundi au jeudi : 8h10 - 12h et 13h30 - 16h30
 Le vendredi : 8h10 à 12h
 Téléphone : 04-70-07-60-07

Modalités de paiement :

- Par Internet, en vous connectant sur www.tipi.budget.gouv.fr **Nouveau**
- En saisissant les informations suivantes :
 - Identifiant collectivité : 001248
- Par virement à la Banque de France : BDF Montluçon
 IBAN : FR 66 3000 1005 6700 00H0 5002 770
 BIC : BDFEFRPPCCT
- Par carte bancaire au SIVOM Région Minière ou à la Trésorerie de Montmarault **Nouveau**
- Par téléphone avec votre carte bancaire auprès de la Trésorerie de Montmarault **Nouveau**
- En espèces ou par chèque à l'ordre du Trésor Public

1 route de Montluçon
BP9 - 03170 DOYET
tel : 04.70.07.70.52 - Fax : 04.70.07.76.41
E-mail : secretariat@sivom-regionminiere.com

Siret : 240 300 749 000 19
TVA intracommunautaire: FR05 240 300 749

Horaires d'ouverture:
du lundi au jeudi : 8h-12h et 13h30-17h30
le vendredi : 8h-12h et 13h30-15h30

Message :

Tarifs applicables sur toutes factures émises à partir du 1er Janvier 2015:

- le prix de l'eau sera de 1.505 € HT/m3, hors redevances autres organismes

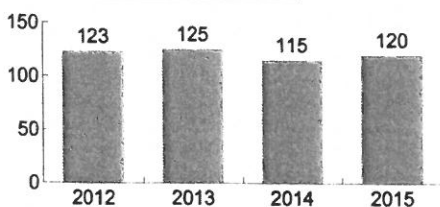
- le prix de l'abonnement sera de 69.40€ HT/an

SIMPLE, RAPIDE ET SÉCURISÉ, OPTEZ POUR LE PAIEMENT PAR INTERNET.

Plus de détails au verso de la facture dans "Modalités de paiement".

Réalisez vos démarches en ligne sur
WWW.SIVOM-REGIONMINIERE.COM

Historique de consommation



EXEMPLE FACTURE
au 1er janvier 2015
Redevance pollution domestique :
0,24 € HT / m3

Facture réelle - Référence TIPI : 2015-EA-00-3758 du 02/01/2015

Eau

Consommation du 02/12/2013 au 10/12/2014

ABONNEMENT DU 01/01/15 AU 30/06/15

Voici la présentation simplifiée de votre facture Détail au verso

Votre consommation d'eau **120 m³**

	Montants
Abonnement	36,61
Consommation	190,53
Organismes publics	49,50

Total de la facture **276,64**

Somme prélevée le 30/01/2015 **276,64 €**

Le montant sera prélevé sur le compte
Domiciliation : - Titulaire :

Emetteur : SIVOM DE LA REGION MINIERE

Exercice : 2015/0

N° facture : 3758 8

Montant : 276,64 euros

Prélevé sur le compte
Domiciliation :

Date de prélèvement : 30/01/2015

Mandat de prélèvement SEPA :

ICS :

RUM :

BIC :

IBAN :

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
	12IA539036	15	10/12/2014	115			235	120
Consommation totale relevée								120

Consommation facturée (m3) **120**

Détail de votre facture

	Tranche	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau						
Abonnement eau potable (1)		6 mois	34,70000	34,70	1,91 (5,50%)	36,61
Eau potable (1)	1 à 120	120 m3	1,50500	180,60	9,93 (5,50%)	190,53
Organismes publics						
Redevance Loire-Bretagne (2)	1 à 120	120 m3	0,24000	28,80	1,58 (5,50%)	30,38
Redevance prélèvement sur la ressource (2)		120 m3	0,02100	2,52	0,14 (5,50%)	2,66
Redevance SMEA (3)	1 à 120	120 m3	0,13000	15,60	0,86 (5,50%)	16,46
Total de votre facture				262,22	14,42	276,64
Montant total à payer				262,22	14,42	276,64

Titre exécutoire en application de l'article L.252A du Livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R.2342-4 et R.3342-23 du code général des collectivités territoriales.

- Montant perçu par : - (1) SIVOM
 - (2) Agence Loire-Bretagne
 - (3) Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier

Horaires d'ouverture de la Trésorerie de Montmarault :

Le lundi et jeudi : 8h10 - 12h et 13h30 - 16h30

Le mercredi : 8h10 - 12h

Téléphone : 04-70-07-60-07

1 route de Montluçon
BP9 - 03170 DOYET
tel : 04.70.07.70.52 - Fax : 04.70.07.76.41
E-mail : secretariat@sivom-regionminiere.com

Siret : 240 300 749 000 19
TVA intracommunautaire: FR05 240 300 749

Horaires d'ouverture:
du lundi au jeudi : 8h-12h et 13h30-17h30
le vendredi : 8h-12h et 13h30-15h30

Message :

Tarifs applicables sur toutes factures émises à partir du 1er Janvier 2015:

- le prix de l'eau sera de 1.505 € HT/m3, hors redevances autres organismes

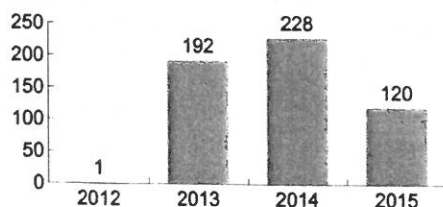
- le prix de l'abonnement sera de 69.40€ HT/an

SIMPLE, RAPIDE ET SÉCURISÉ, OPTEZ POUR LE PAIEMENT PAR INTERNET.

Plus de détails au verso de la facture dans "Modalités de paiement".

Réalisez vos démarches en ligne sur WWW.SIVOM-REGIONMINIERE.COM

Historique de consommation



Référence à rappeler : N° du contrat :
Occupant :

Adresse du lieu desservi : 03420 MARCILLAT EN COMBRAILLE

EXEMPLE FACTURE
au 1er janvier 2015
Redevance pollution domestique :
0,31 € HT / m3

Facture réelle - Référence TIPI : 2015-EA-00-6473 du 02/03/2015

Eau

Consommation du 04/07/2014 au 23/01/2015

ABONNEMENT DU 01/03/15 AU 31/08/15

Voici la présentation simplifiée de votre facture Détail au verso

Votre consommation d'eau **120 m³**

	Montants
Abonnement	36,61
Consommation	190,53
Organismes publics	58,37

Total de la facture **285,51**

Montant total à payer avant le 31/03/2015 **285,51 €**

TALON DE PAIEMENT à joindre à votre règlement
pour les modalités d'utilisation, se reporter au verso du présent talon

Emetteur : SIVOM DE LA REGION MINIERE

Références : EAU N° rôle Eau : 32

Etablissement : IB

N° codique : 003032 Nature du rôle : 1

N° contrat : 4400235

à retourner à l'adresse ci-dessous

N° facture : 6473 9

Exercice : 2015/0

Date facture : 02/03/2015

Montant : 285,51 euros

TRESORERIE DE MONTMARSAULT
2 RUE VICTOR HUGO
03390 MONTMARSAULT

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
	225273	15	23/01/2015	8455			8575	120
Consommation totale relevée								120
Consommation facturée (m3)								120
Détail de votre facture		Tranche	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC	
Distribution de l'eau								
Abonnement eau potable (1)			6 mois	34,70000	34,70	1,91 (5,50%)	36,61	
Eau potable (1)	1 à 120	120 m3		1,50500	180,60	9,93 (5,50%)	190,53	
Organismes publics								
Redevance Loire Bretagne (3)	1 à 120	120 m3		0,31000	37,20	2,05 (5,50%)	39,25	
Redevance prélèvement sur la ressource (2)		120 m3		0,02100	2,52	0,14 (5,50%)	2,66	
Redevance SMEA (3)	1 à 120	120 m3		0,13000	15,60	0,86 (5,50%)	16,46	
Total de votre facture					270,62	14,89	285,51	
Montant total à payer					270,62	14,89	285,51	

Titre exécutoire en application de l'article L.252A du Livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R.2342-4 et R.3342-23 du code général des collectivités territoriales.

Montant perçu par : - (1) SIVOM
 - (2) Agence Loire-Bretagne
 - (3) Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier

Horaires d'ouverture de la Trésorerie de Montmarault :

Le lundi et jeudi : 8h10 - 12h et 13h30 - 16h30

Le mercredi : 8h10 - 12h

Téléphone : 04-70-07-60-07

Modalités de paiement :

● Par Internet, en vous connectant sur www.tipi.budget.gouv.fr **Nouveau**
 En saisissant les informations suivantes :

- Identifiant collectivité : 001248

● Par virement à la Banque de France : BDF Montluçon
 IBAN : FR 66 3000 1005 6700 00H0 5002 770
 BIC : BDFEFRPPCCT

● Par carte bancaire au SIVOM Région Minière ou à la Trésorerie de Montmarault **Nouveau**

● Par téléphone avec votre carte bancaire auprès de la Trésorerie de Montmarault **Nouveau**

● En espèces ou par chèque à l'ordre du Trésor Public

UGE : 0029 SIVOM REGION MINIERE

OBJET : Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 - Mise en oeuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

Dest : SIVOM REGION MINIERE

Adr : 1, Route de MONTLUCON

03170 DOYET

2014

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P 108.3)

Code national	Nom du captage	Etat	Débit	Périm. protect. Code	Etat proc. Code	Déclb. Date	Avis géologue Date	Recev. Date	D.U.P. Date	Indice
003000083	LA MITTE - PUIITS N° 1	ACT	200	ON	TE	03/02/1999	18/11/1998		27/01/2005	80 %
003000084	LA MITTE - PUIITS N° 2	ACT	200	ON	TE	03/02/1999	18/11/1998		27/01/2005	80 %
003000085	LA MITTE - PUIITS N° 3	ACT	200	ON	TE	03/02/1999	18/11/1998		27/01/2005	80 %
003000086	LA MITTE - PUIITS N° 4	ACT	200	ON	TE	03/02/1999	18/11/1998		27/01/2005	80 %
003000087	LA MITTE - PUIITS N° 5	ACT	200	ON	TE	03/02/1999	18/11/1998		27/01/2005	80 %
003000088	LA MITTE - PUIITS N° 6	ACT	200	ON	TE	03/02/1999	18/11/1998		27/01/2005	80 %
003000089	LA MITTE - PUIITS N° 7	ACT	200	ON	TE	03/02/1999	18/11/1998		27/01/2005	80 %
003000090	LA MITTE - PUIITS N° 8	ACT	200	ON	TE	03/02/1999	18/11/1998		27/01/2005	80 %
003000091	LA MITTE - PUIITS N° 9	ACT	200	ON	TE	03/02/1999	18/11/1998		27/01/2005	80 %
003000092	LA MITTE - PUIITS N° 10	ACT	200	ON	TE	03/02/1999	18/11/1998		27/01/2005	80 %
003000093	LA MITTE - PUIITS N° 11	ACT	200	ON	TE	03/02/1999	18/11/1998		27/01/2005	80 %
003000094	LA MITTE - PUIITS N° 12	ACT	200	ON	TE	03/02/1999	18/11/1998		27/01/2005	80 %
003000095	LA MITTE - PUIITS N° 13	ACT	200	ON	TE	03/02/1999	18/11/1998		27/01/2005	80 %
003000096	LA MITTE - PUIITS N° 14	ACT	200	ON	TE	03/02/1999	18/11/1998		27/01/2005	80 %
003000097	LA MITTE - PUIITS N° 15	ACT	200	ON	TE	03/02/1999	18/11/1998		27/01/2005	80 %
003000098	LA MITTE - PUIITS N° 16	ACT	200	ON	TE	03/02/1999	18/11/1998		27/01/2005	80 %
003000099	LA MITTE - PUIITS N° 17	ACT	200	ON	TE	03/02/1999	18/11/1998		27/01/2005	80 %
003000100	LA MITTE - PUIITS N° 18	ACT	200	ON	TE	03/02/1999	18/11/1998		27/01/2005	80 %
003000101	LA MITTE - PUIITS N° 19	ACT	200	ON	TE	03/02/1999	18/11/1998		27/01/2005	80 %
003000102	LA MITTE - PUIITS N° 20	ACT	200	ON	TE	03/02/1999	18/11/1998		27/01/2005	80 %
003000103	LA MITTE - PUIITS N° 21	ACT	200	ON	TE	03/02/1999	18/11/1998		27/01/2005	80 %
003000104	LA MITTE - PUIITS N° 22	ACT	200	ON	TE	03/02/1999	18/11/1998		27/01/2005	80 %

Indice consolidé /UGE

80,0 %

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1).

Installation				Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
Code	Libellé	Type	Pop / Débit (1)	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
003000264	LA MITTE	TTP	2800	4		4	
003000926	LE PRAVET - RESERVOIR	TTP	1700	5		5	
003000365	RESEAU HAUT-CHER	UDI	1902	9		9	
003000374	RESEAU LA MITTE	UDI	7034	15		15	1
003000375	RESEAU PRAT - REGION MINIERE	UDI	7944	21	1	21	
003000376	RESEAU S.M.E.A. - REG. MINIERE	UDI	4972	13		13	
003000379	RESEAU SIOULE - REG. MINIERE	UDI	404	3		3	1
003000482	RESEAU R.G. CHER - REG. MINIERE	UDI	520	6		6	
003000483	RESEAU N.ALLIER - REG. MINIERE	UDI	2766	9		9	
003000639	ANT.R.DROITE CHER - R. MINIERE	UDI	65	2		2	
Total				87	1	87	2
Taux de conformité				98,9 %		97,7 %	

(1) Population pour les UDI ou Débit en m3/j pour les CAP/MCA/TTP

TABLEAU RECAPITULATIF DU BILAN DE LA QUALITE DES EAUX - SIVOM REGION MINIERE
ANNEE 2014

NOM ET TYPE D'INSTALLATION	BACTERIOLOGIE					CHIMIE					TENEUR MOYENNE ARSENIC (en µg/l)	TENEUR MOYENNE NITRATES (en mg/l)	TENEUR MOYENNE CHLORITES (en mg/l)
	Nbre ANALYSES PRISES EN COMPTE	Limites de qualité		Références de qualité		Nbre ANALYSES PRISES EN COMPTE	Limites de qualité		Références de qualité				
		Nbre ANALYSES NON CONF.	R : % résultats non conformes	Nbre ANALYSES NON CONF.	R : % résultats non conformes		Nbre ANALYSES NON CONF.	R : % résultats non conformes	Nbre ANALYSES NON CONF.	R : % résultats non conformes			
LA MITTE	4	0	0%	0	0%	4	0	0%	4	100%	5,75	13,70	-
RESEAU LA MITTE	15	0	0%	1	7%	15	1	7%	0	0%	7,00	-	-
RESEAU PRAT	21	1	5%	1	5%	21	0	0%	0	0%	< 5,00 *	6,80 *	0,10
RESEAU HAUT-CHER	9	0	0%	0	0%	9	0	0%	3	33%	< 5,00 *	6,80 *	0,52
RESERVOIR LE PRAVET (STATION)	5	0	0%	0	0%	5	0	0%	2	40%	4,35	14,45	-
RESEAU S.M.E.A.	13	0	0%	1	8%	13	0	0%	0	0%	-	15,50	-
RESEAU NORD-ALLIER	9	0	0%	0	0%	9	0	0%	0	0%	< 5,00 *	17,60 *	
RESEAU RIVE GAUCHE DU CHER	6	0	0%	0	0%	6	0	0%	1	17%	< 5,00 *	5,10 *	0,46
RESEAU SIOULE ET BOUBLE	3	0	0%	0	0%	3	1	33%	0	0%	8,35 *	8,30 *	-
ANTENNE RIVE DROITE DU CHER	2	0	0%	0	0%	2	0	0%	0	0%	< 5,00 *	3,00 *	-

* : valeur mesurée au départ de la station alimentant ce réseau.

REMARQUES :

- Le détail des résultats d'analyses se trouvent dans les pages qui suivent.
- Les différences de nombre entre les prélèvements "chimie" et les prélèvements "bactériologie" proviennent du fait que certaines analyses chimiques sont dissociées suivant les paramètres : paramètres liés à la radioactivité, pesticides ou paramètres supplémentaires réalisés à part.

R= Nbre analyses non conformes x 100
Nbre d'analyses prises en compte

0 < R < 5 : Eau de bonne qualité bactériologique - réseaux fiables

5 < R < 30 : Eau ponctuellement contaminée

R > 70 : Eau chroniquement contaminée - réseaux non fiables

